



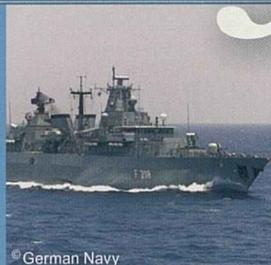
NATO  
+  
OTAN

Active  
Endeavour



# OTAN briefing

JUILLET 2006



© German Navy

Opérations  
navales  
de l'OTAN



© Marina Militare

Initiative  
de sécurité  
contre  
la prolifération

## Combattre le terrorisme en mer

« *Active Endeavour* s'est révélée être un outil efficace de lutte contre le terrorisme en Méditerranée comme en provenance de la Méditerranée »

Le vice-amiral Roberto Cesaretti,  
Commandant de l'opération  
*Active Endeavour*

**D**es navires de l'OTAN patrouillent dans l'ensemble de la Méditerranée où ils surveillent le trafic maritime afin d'aider à détecter et à décourager tout acte de terrorisme aussi bien qu'à s'en défendre et à s'en protéger.

L'opération, appelée *Active Endeavour*, s'inscrit dans le droit fil de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, cette opération a entraîné l'élaboration de procédures de plus en plus efficaces de collecte et de partage des

données du renseignement applicables à la lutte générale contre le terrorisme international.

« L'opération *Active Endeavour* s'est révélée être un outil efficace de lutte contre le terrorisme en Méditerranée comme en provenance de la Méditerranée », a déclaré le Commandant de l'opération, ►



© DND/CF

« Le but est de mettre en place un système de collecte et d'analyse de l'information beaucoup plus efficace et de transformer le caractère de l'opération pour que, d'une opération appuyée par le renseignement, elle devienne une opération guidée par le renseignement »

Le vice-amiral Roberto Cesaretti,  
Commandant de l'opération  
*Active Endeavour*



le vice-amiral Roberto Cesaretti. Elle a aussi aidé l'OTAN à acquérir une expérience précieuse dans le domaine des opérations d'interdiction maritime et, plus généralement, elle a contribué au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans une région stratégique.

Afin de démontrer sa résolution et sa solidarité, l'OTAN a d'abord déployé ses Forces navales permanentes en Méditerranée orientale, le 6 octobre 2001, soit la veille du lancement de l'opération *Enduring Freedom*, nom de la campagne dirigée par les États-Unis pour débarrasser l'Afghanistan d'*al-Qaïda* et des *talibans*.

Ce déploiement était l'une des huit mesures (voir encadré p. 6) prises par l'OTAN pour soutenir les États-Unis au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001, après que l'article 5 – clause de défense collective de

l'OTAN – eut été invoqué pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance. Le but était d'assurer une présence dissuasive et de surveiller des eaux internationales d'importance stratégique à un moment décisif.

Ce déploiement a été officiellement baptisé opération *Active Endeavour* le 26 octobre 2001. Il est commandé depuis le Quartier général du Commandement de composante maritime des forces alliées de Naples (CC-Mer Naples) par l'intermédiaire du Centre d'opérations maritimes ; il a représenté pour l'Alliance une étape déterminante. Avec cette opération et l'envoi aux États-Unis d'aéronefs du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), l'OTAN mobilisait pour la première fois des moyens à l'appui d'une mission relevant de l'article 5.

Il est essentiel, pour la sécurité de l'OTAN, de maintenir ouvertes et sûres les routes commerciales très fréquentées de la Méditerranée. Du seul point de vue énergétique, quelque 65 % du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale passent chaque année par la Méditerranée, les principaux pipelines reliant la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne. C'est pourquoi les navires de l'OTAN procèdent systématiquement à des reconnaissances préparatoires des routes maritimes aux points de passage obligés ainsi que dans les couloirs maritimes et les ports importants dans toute la Méditerranée.

## Élargissement de la mission

En mars 2003, le mandat de l'opération *Active Endeavour* a été élargi pour englober l'escorte, dans le détroit de Gibraltar, des navires de commerce de pays membres de l'Alliance qui en feraient la demande. L'élargissement de la mission devait contribuer à prévenir les attentats terroristes tels que ceux qui s'étaient produits au large des côtes du Yémen contre le navire américain *USS Cole* en octobre 2000 et contre le pétrolier français *Limburg* deux ans plus tard. Cette mesure de précaution a été prise sur la base de données du renseignement indiquant que les navires transitant par ce passage extrêmement étroit constituaient des cibles potentielles pour les terroristes. Quelque 3 000 navires de commerce traversent chaque jour le détroit de Gibraltar. En mai 2004, en raison de la baisse du nombre des demandes, les escortes ont été suspendues. Elles peuvent néanmoins reprendre à tout moment.

En avril 2003, l'OTAN a renforcé à nouveau sa mission et commencé à arraisonner les navires suspects. Ces arraisonnements se déroulent avec l'accord du capitaine du navire et de l'État du pavillon, conformément au droit international. Concrètement, les navires de commerce sont interpellés par des unités navales de l'OTAN en patrouille et invités à préciser leur identité et leur activité. Ces informations sont ensuite transmises à la fois au CC-Mer de Naples et au Centre OTAN pour la navigation commerciale, à Northwood (Angleterre). Si des irrégularités sont constatées, même si elles ne sont pas liées directement au terrorisme, les informations sont transmises aux autorités de police appropriées à l'escale suivante du navire. Le navire suspect est alors suivi jusqu'à ce



© Portuguese Navy

qu'une agence compétente ait pris les mesures nécessaires ou qu'il soit entré dans les eaux territoriales d'un pays alors qu'il se dirige vers un port.

En mars 2004, le succès de l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée orientale conduisait l'OTAN à étendre la mission à l'ensemble de la Méditerranée.

### Nouveau schéma opérationnel

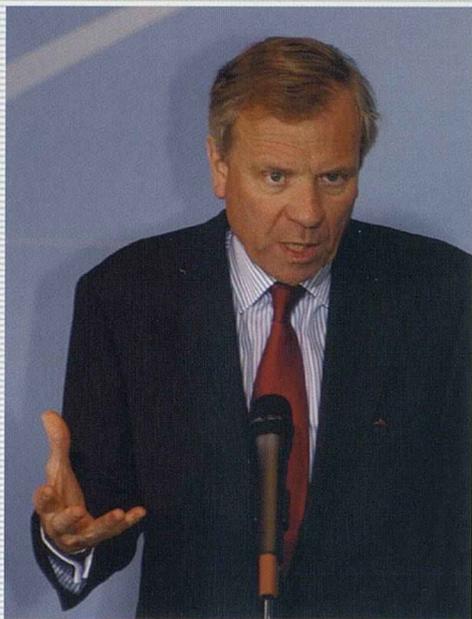
En octobre 2004, l'OTAN a mis en place un nouveau schéma opérationnel. Depuis cette date, la tâche consiste avant tout à collecter et à traiter l'information et les données du renseignement de manière à cibler les navires présentant un intérêt spécifique. Ainsi, il est désormais possible de déployer des forces de surface sous forme d'unités de réaction pour accomplir certaines tâches spécifiques comme la poursuite et l'arraisonnement des navires. Les forces d'appoint, comme l'un des groupes maritimes permanents de l'Alliance, peuvent se joindre à l'opération, ce qui permet ainsi d'assurer une présence renforcée et d'offrir une capacité de surveillance plus intense.

Au cours des années, l'opération *Active Endeavour* s'est transformée de plus en plus en une opération fondée sur l'information et le renseignement du fait du partage des données collectées en mer par les Alliés et les pays du pourtour méditerranéen. Le niveau atteint jusqu'à présent dans le domaine du partage de l'information offre une base solide sur laquelle construire l'avenir. Le vice-amiral Cesaretti a déclaré : « Le but est de mettre en place un système de collecte et d'analyse de l'information beaucoup plus efficace et de transformer le caractère de l'opération pour que, d'une opération appuyée par le renseignement, elle devienne une opération guidée par le renseignement. »

L'OTAN met aussi au point un système expérimental de mise en réseau dans le but de permettre à l'ensemble des pays du bassin méditerranéen d'échanger plus efficacement des informations sur les navires de commerce qui transitent par cette région. Le panorama ainsi obtenu de la circulation des navires de commerce en Méditerranée devrait aider les autorités de police, ainsi que les forces de l'OTAN se trouvant dans les eaux internationales, à intervenir pour résoudre les problèmes éventuels.

« *Active Endeavour* a eu un effet manifeste sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée »

Le Secrétaire général  
Jaap de Hoop Scheffer



### Participation des Partenaires de l'OTAN

Au sommet de l'OTAN tenu en juin 2004 à Istanbul, l'Alliance a décidé de renforcer l'opération *Active Endeavour*, notamment grâce au soutien de ses pays partenaires et des pays participant au Dialogue méditerranéen. Le programme du Dialogue méditerranéen, créé en 1995, est destiné à contribuer à la sécurité et la stabilité dans la région et à permettre à l'OTAN et à ses Partenaires méditerranéens de mieux se comprendre.

Toutes les offres de soutien, y compris celles d'autres pays intéressés, seront examinées cas par cas. Suite aux offres reçues de la Russie et de l'Ukraine, des accords ont été conclus en 2004 relatifs au soutien à apporter à

l'opération. Des équipes d'experts de l'OTAN travaillent actuellement avec des personnels des deux pays pour préparer le début de leurs contributions opérationnelles, qui doivent intervenir à la fin de 2006 ou au début de 2007.

Des négociations ont aussi été lancées avec trois pays participant au Dialogue méditerranéen – l'Algérie, Israël et le Maroc – et deux pays partenaires – la Géorgie et l'Albanie – qui ont indiqué qu'ils souhaitaient participer à l'opération.

« L'OTAN est l'endroit où sont mises au point des ripostes communes aux défis que posent la propagation des armes de destruction massive et les États défaillants, et c'est aussi l'endroit où des décisions communes se concrétisent en action commune », a souligné M. Jaap de Hoop Scheffer.

### Bénéfices de l'opération

Bien que le mandat de l'opération *Active Endeavour* soit axé sur la prévention et la détection d'activités liées au terrorisme, cette opération a eu sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée un effet manifeste, qui profite à l'activité commerciale et économique, ainsi qu'aux situations d'urgence.

Au 13 juillet 2006, quelque 81 000 navires avaient été « interpellés » et 102 navires avaient été arraisonnés. En outre, 488 navires autres que des navires de combat ont été escortés dans le détroit de Gibraltar.

En juin 2003, un pays de la région Sud a signalé un navire au comportement suspect. Le CC-Mer de Naples a largement diffusé ces informations dans le but de sensibiliser davantage et aussi en préparation à toute action ultérieure possible de la part de l'OTAN ou

d'autorités nationales. Par la suite, les garde-côtes d'un pays allié ont pu tirer profit de ces informations dès qu'ils ont repéré ce même bâtiment opérant dans les eaux territoriales nationales, et les autorités du pays ont alors décidé de faire une enquête plus approfondie.

Les navires et les hélicoptères de l'OTAN sont également intervenus à plusieurs reprises pour des opérations de sauvetage de civils bloqués sur des plateformes pétrolières ou à bord de navires sur le point de sombrer. Ils ont ainsi aidé 84 travailleurs à évacuer une plateforme pétrolière au cours d'une tempête en décembre 2001. Par ailleurs, en janvier 2002, ils ont hélicoptérié des femmes et des enfants d'un navire transportant 250 réfugiés qui faisait naufrage et ont aidé à réparer la coque endommagée.

L'expérience acquise par l'OTAN dans le cadre de l'opération *Active Endeavour* et d'autres opérations d'interdiction maritime (voir encadré page 5) a donné à l'Alliance des compétences inégalées dans ce domaine. Ces compétences peuvent s'appliquer dans le cadre d'autres activités internationales plus générales de lutte contre le terrorisme, en particulier contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive.

Bien que de nombreuses caractéristiques de l'opération *Active Endeavour* soient pour l'essentiel les mêmes que celles d'opérations maritimes antérieures de l'OTAN, s'agissant du matériel utilisé et des activités entreprises, la nature de la menace est nouvelle et elle nécessite d'adopter des approches inédites.

Les deux forces navales à haut niveau de préparation de l'Alliance, le ►

2<sup>e</sup> Groupe maritime permanent de la Force de réaction de l'OTAN (SNMG-2, ex-STANAVFORMED) et le 1<sup>er</sup> Groupe maritime permanent de la Force de réaction de l'OTAN (SNMG-1, ex-STANAVFORLANT) effectuent, tous les trois mois, une rotation en Méditerranée à l'appui de l'opération *Active Endeavour*. Ces forces comprennent des navires de nombreux pays de l'OTAN qui sont également déployés par roulement.

Des forces supplémentaires sont aussi fournies par les Alliés, à titre volontaire, et l'opération *Active Endeavour* fait largement appel au soutien logistique des Alliés en Méditerranée. En outre, les sous-marins assurent une surveillance complémentaire, notamment une surveillance discrète de zones spécifiques afin d'y détecter tout comportement suspect. Des avions de

patrouille maritime assurent par ailleurs la couverture de larges zones grâce à une vaste gamme de capteurs servant à détecter et à classer les navires et d'autres éléments. Les forces maritimes espagnoles, qui escortent les navires dans le détroit de Gibraltar, jouent un rôle particulièrement important.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies reçoit régulièrement des rapports sur la conduite de l'opération *Active Endeavour*. ■

Pour toute information complémentaire sur l'opération *Active Endeavour*, consultez le site [www.afsouth.nato.int/JFCN\\_Operations/ActiveEndeavour/Endeavour.htm](http://www.afsouth.nato.int/JFCN_Operations/ActiveEndeavour/Endeavour.htm)



© T. Haugaard, Norwegian Defence Media Centre



© T. Haugaard, Norwegian Defence Media Centre

## Les opérations navales de l'OTAN

Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a acquis une grande expérience et de nombreuses connaissances pratiques en matière d'opérations navales, que celles-ci soient menées à l'appui des différents Alliés ou d'une coalition d'Alliés, ou encore sous la bannière OTAN. Les missions maritimes les plus longues de l'OTAN ont été menées pendant les guerres qui ont suivi la dissolution de la Yougoslavie. Entre 1992 et 1996, l'Alliance a contribué à imposer l'application d'un embargo sur les armes à l'ensemble de l'ex-Yougoslavie et de sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro, mesures décrétées

par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette opération, à laquelle participaient également des forces de l'Union de l'Europe occidentale, s'appela d'abord *Maritime Monitor*, et fut ensuite rebaptisée *Sharp Guard* puisque la mission avait été élargie et ne portait plus uniquement sur la surveillance des navires mais aussi sur leur arraisonnement et leur visite. De par ses nombreuses similarités avec l'opération *Active Endeavour*, l'expérience acquise pendant ces années s'est avérée extrêmement utile pour l'opération en cours actuellement. ■



## Initiative de sécurité contre la prolifération

L'Initiative de sécurité contre la prolifération est une réaction au danger croissant que représente la prolifération dans le monde entier d'armes de destruction massive (ADM), de leurs vecteurs et des matériels connexes. Lancée par le président américain George W. Bush en mai 2003, c'est un partenariat mondial de pays qui cherchent à faire cesser le transport de technologies dangereuses à destination et en provenance d'États et d'acteurs non étatiques qui mènent ou soutiennent des programmes de prolifération d'ADM.

Les pays participants ont approuvé une Déclaration sur les principes d'interdiction en septembre 2003, dans laquelle ils s'engagent à prendre des mesures efficaces,

seuls ou de concert avec d'autres États. Ces mesures concernent un certain nombre de domaines précis : interdiction du transfert ou du transport d'ADM, de leurs vecteurs et des matériels connexes à destination et en provenance d'États et d'acteurs non étatiques qui suscitent des préoccupations en matière de prolifération, adoption de procédures simplifiées d'échange rapide d'informations pertinentes lorsqu'il y a soupçon d'activités de prolifération, protection du caractère confidentiel des informations classifiées fournies par d'autres États dans le cadre de cette initiative, engagement de ressources et d'efforts suffisants pour les opérations et capacités d'interdiction et optimisation de la coordination entre les participants à ces efforts, réexamen des autorités juridiques nationales et efforts visant à les renforcer au besoin afin d'atteindre ces objectifs, et efforts visant à consolider les lois et cadres internationaux de façon à soutenir ces engagements, enfin, prise de

mesures spécifiques à l'appui des activités d'interdiction en ce qui concerne les cargaisons d'ADM, leurs vecteurs ou matériels connexes, dans la mesure du pouvoir de leurs autorités juridiques nationales et conformément à leurs obligations au regard du droit international.

Au sommet tenu à Istanbul en juin 2004, l'Alliance a souligné qu'elle soutenait sans réserve les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération et de la Déclaration sur les principes d'interdiction et a appelé ses partenaires et d'autres pays à se joindre à elle pour appuyer et mettre en œuvre ces objectifs. L'expérience acquise par l'OTAN dans le cadre des patrouilles effectuées en Méditerranée au titre de l'opération *Active Endeavour* pour détecter et décourager les activités terroristes est tout à fait pertinente dans ce contexte. ■

## Mesures initiales de lutte contre le terrorisme

Après avoir invoqué l'article 5 en réponse aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, les Alliés ont décidé, le 4 octobre 2001 – à la demande des États-Unis – de prendre huit mesures initiales en vue d'appliquer cet article. Plus précisément, ils ont décidé d'accroître le partage des données du renseignement et de renforcer la coopération dans ce domaine, tant au niveau bilatéral qu'au sein des organismes compétents de l'OTAN, s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme et des actions à lui opposer, de fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des



besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou qui pourraient faire l'objet de menaces terroristes accrues par suite de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme, et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire.

Les Alliés ont également décidé d'assurer le remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour apporter un soutien aux opérations menées contre le terrorisme, d'accorder des autorisations

de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme, et d'assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme. En outre, les Alliés ont décidé de déployer une partie des Forces navales permanentes de l'OTAN en Méditerranée orientale ainsi que des avions AWACS aux États-Unis à l'appui des opérations de lutte contre le terrorisme. ■